

AUBONNE Ce week-end, l'Abbaye des Amis réunis a fêté son 175^e anniversaire en grande pompe.

Une tradition toujours vivante



Une page se tourne. Après dix ans passés à la tête de la vénérable société, Jean-Daniel Gallay a décidé de donner son congé.

ANTOINE GUENOT
aguenot@lacote.ch

À Aubonne, on ne badine pas avec les traditions. Ce week-end, ils étaient nombreux à s'être déplacés dans les rues de la ville pour fêter le 175^e anniversaire de l'Abbaye des Amis réunis. L'Abbaye? Rien à voir avec un monastère ou un couvent. En terres vaudoises, le mot désigne une société de tir sportif traditionnelle. Celle d'Aubonne est conséquente: elle compte 220 membres.

Trois jours durant (de vendredi à dimanche), c'est donc à grand renfort de ripailles, cortèges et concerts que l'on a célébré la vénérable institution. «Habituelle-

ment, cette fête a lieu tous les 3 ans. Exceptionnellement, nous avons attendu 4 ans pour qu'elle ait lieu l'année de cet anniversaire», explique Jean-Daniel Gallay, qui vivait là son dernier jubilé en tant qu'abbé-président de la société. «J'ai commencé à participer aux activités de l'Abbaye quand j'étais enfant, dans les cortèges. À 13 ans, je suis devenu secrétaire. En 2003, je suis devenu président. Aujourd'hui, il est temps de laisser la place aux jeunes.»

Les jeunes, justement, se présentent-ils au portillon? Sont-ils vraiment prêts à perpétuer la tradition? Jean-Daniel Gallay ne se fait pas de souci. La relève est assurée: «Nous venons d'accueillir 31 nouveaux membres. Leur



De g. à dr.: Sébastien Pittet, Edouard Dubuis, Laurent Renaud (les vice-rois), José Krebs (le roi des tireurs) et Hans Felder (roi du 175^e anniversaire) en compagnie des reines. PHOTOS GLENN MICHEL

moyenne d'âge est de 36 ans. Nous avons également dans nos rangs 17 jeunes tireurs (ndlr, d'une petite quinzaine d'années)», indique-t-il. Toutefois, n'entre pas qui veut dans la société: seuls les hommes peuvent l'intégrer, à condition d'être parrainés par deux membres.

Au royaume des tireurs

Samedi matin, un événement-clé et hautement symbolique de la manifestation se jouait dans la salle bondée du centre sportif de la ville: le couronnement du roi des tireurs et de trois vice-rois. Anniversaire oblige, on y élisait également le «Roi du 175^e». Mais se hisser au sommet de ce podium à cinq marches n'était pas chose aisée. Au total, 120 tireurs se sont affrontés lors d'un concours qui se tenait le week-end dernier. Juché sur une estrade, c'est le président de la Fédération des Abbayes vaudoises, Patrick Terry, qui était chargé de remettre les prix. Sous les coups de feu d'un canon modèle réduit, le verdict est tombé: «Le roi de la fête est José Krebs!»

Résidant à Lavigny, le nouveau souverain des tireurs était visiblement aux anges. Pour lui, une telle nomination n'est pas à prendre à la légère: «C'est ma première abbaye. J'y suis entré grâce au parrainage du roi précédent, qui, un jour, m'a invité à défilier durant un cortège de l'Abbaye. C'est le passage obligé. Tout est organisé de manière très rituelle dans cette société. Pour moi, c'est important», confiait-il juste après son couronnement.

Qui dit rois dit reines. Et là aussi, c'est une grande tradition de l'Abbaye. Choisies parmi les filles, petites filles ou nièces des membres de la société, ces jeunes femmes doivent accompagner les gagnants jusqu'au terme

des festivités. Vêtues de blanc, elles étaient donc cinq à attendre patiemment sur l'estrade la nomination des cinq lauréats. Au bras droit de José Krebs, Coralie Autier, 20 ans. «Mon père et mon frère sont dans l'Abbaye. On m'a envoyé une lettre pour me proposer d'être reine, j'ai tout de suite accepté. Parce que c'est important pour mes parents mais aussi parce que c'est l'occasion de passer un week-end sympa», explique-t-elle.

Bras dessus, bras dessous, rois et reines s'en sont allés défiler dans les rues de la ville. Quatre autres cortèges étaient prévus d'ici la fin du week-end. Nul doute: La tradition est encore bien vivante. ◉

«**Nous venons d'accueillir 31 nouveaux membres. Leur moyenne d'âge est de 36 ans.**»

JEAN-DANIEL GALLAY ABBÉ-PRÉSIDENT DE L'ABBAYE D'AUBONNE

«**Tout est organisé de manière très rituelle dans cette société. Pour moi, c'est important.**»

JOSÉ KREBS ROI DES TIREURS D'AUBONNE

MORGES Faux feu au Temple



Jeudi soir, de la fumée s'échappait du Temple, à Morges. De quoi susciter la curiosité, voire l'inquiétude chez les passants. En réalité, il ne s'agissait que d'un exercice de grande envergure. Quelque 70 intervenants, issus du SIS Morget – plus précisément du DPS Morges, DPS St-Prex et DAP Relève de Morges – se sont rendus sur place. «Un départ de feu dans la toiture est à l'origine du sinistre, cinq personnes ont été sauvées à l'aide de porteurs d'appareil respiratoire, elles se trouvaient sur un balcon et dans une pièce recluse du Temple», relate Olivier Jeanneret, premier lieutenant et officier de presse du SIS Morget. Bien qu'étant un exercice, les hommes du feu ont installé des motopompes au lac pour amener de l'eau à l'échelle auto ainsi qu'au véhicule tonne-pompe. L'exercice s'est terminé sans dégâts. ◉ **FMO / COM**

AUBONNE La piscine vandalisée durant la nuit

Dimanche matin, sur le coup de 8 heures, la police était alertée pour des dommages à la propriété ayant eu cours dans la nuit de samedi à dimanche. La cible des vandales? La piscine communale. A l'heure de mettre sous presse, difficile d'obtenir des informations précises au sujet du délit, le gérant des lieux étant absent. Olivia Cutruzzola, porte-parole de la Police cantonale, indique toutefois que «des chaises ainsi que des parasols ont été lancés dans la piscine.» Une réceptionniste de l'établissement évoque également des miroirs brisés. ◉ **AGO**

PRANGINS Le Conseil d'Etat demande à la Municipalité de ne pas révéler les tenants et aboutissants des négociations.

L'exonération fiscale de Novartis sous le sceau du secret

«L'exonération sera prise en compte dès l'exercice 2013.» Vendredi soir, le syndic de Prangins François Bryand annonçait aux conseillers communaux avoir reçu un courrier du Conseil d'Etat détaillant les conditions de la fameuse exonération fiscale dont bénéficiera Novartis. Seulement voilà, le secret sera bien gardé: «Cette lettre est frappée du sceau du secret. Je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus», a expliqué le syndic.

Un conseiller s'est tout de même risqué à articuler un chiffre. Rapporteur de la commission des finances, Daniel Friedli estime «qu'il pourrait y avoir une perte de recettes d'un million de francs. Mais seul l'avenir nous dira

si cette prédiction est correcte.»

Lors de son intervention, François Bryand a rappelé quelques conditions-cadre de cet allègement d'impôts. «Le Conseil d'Etat a demandé à l'entreprise de maintenir le site durant cinq ans à partir de l'entrée en vigueur de l'exonération. Durant cette période, elle doit également s'engager à conserver 90% de ses effectifs.» Enfin, le géant pharmaceutique est tenu de maintenir les investissements prévus. «Au total, 150 millions de francs», a rappelé le syndic.

Pas de compensation

Dès lors, en contrepartie de cette baisse de recettes fiscales, la commune de Prangins ne

pourrait-elle pas obtenir une compensation? Une réduction de la facture sociale, par exemple?

Posées par le conseiller Jacques Auberson, ces questions ont rapidement trouvé réponses. «Cela me semble très compliqué. Nous avons bien demandé des facilités mais le Conseil d'Etat nous a bien expliqué que le cas Novartis n'était pas une exception. L'allègement que l'entreprise a obtenu est inscrit dans la loi», a répondu le syndic.

Au sujet de la facture sociale, François Bryand a rappelé qu'un combat était déjà mené en ce moment même par l'Union des communes vaudoises auprès du Conseil d'Etat. ◉ **AGO**



Pour Prangins, l'allègement fiscal pourrait entraîner une baisse de recettes d'un million de francs. AUDREY PIGUET